



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAORDINAIRE
DU 28 MAI 2013
A 20H**

Mairie de RIVOLET

69640

Présents : Pierre-Yves BURLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Emmanuel FELLOTT, Nadine BIARD, Raymonde MUTABAZI, Annick THOMASSET.

Excusés : Henri SANDRIN (a donné pouvoir à Emmanuel FELLOTT)
Jacqueline MINOT (a donné pouvoir à Béatrice BOUGAIN)
Christian BENOIT (a donné pouvoir à Pierre-Yves BURLOT)

Secrétaire de séance : Béatrice BOUGAIN

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence à ce Conseil municipal extraordinaire et ouvre la séance.

1. DELIBERATION – LOCATION GERANCE AUBERGE DE RIVOLET

Après présentation par Monsieur le Maire, le Conseil municipal a débattu et a délibéré favorablement pour un départ anticipé de l'aubergiste Madame Audrey COLOVRAY (dédite au 29 juillet 2013 et départ accordé au 6 juin 2013).

Les loyers d'avril 2013 et de mai 2013 sont exigibles, ainsi que le plein de la cuve de gaz. Il est précisé que la caution de Madame Audrey COLOVRAY sera rendue ou non à la suite de l'état des lieux.

Le Conseil municipal décide, par 8 voix pour et 2 abstentions, de confier la location gérance de l'auberge de Rivolet à Madame Anne LO BONO à compter du 1^{er} juillet 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.